



Commune de Chastre
Réunion de la CCATM du 09 février 2023
Procès-verbal

Présences :

Présidente : Présent(e)s Absent(e)s Présent(e)s Absent(e)s
MASSON Muriel P

Quart communal effectif :

Quart communal suppléant :

CARDOEN Frédéric	A	LEFRANCQ Bérengère	P
BABOUHOT Philippe	P	FERRIERE Anne	A

Membres effectifs :

Membres suppléants :

DECELLE Jean-Pierre	A	BERNARD Jean-Luc	P
MORLOT Virginie	P	LEFEVRE Damien	A
NAVEZ Vincent	P	MICHELIS Eric	A
DEBRAS Florent	P	HELSEN Olivier	P
VERJANS Benoît	P	HINCHCLIFFE Clive	A
GERARD Jean-Paul	P	LACROIX Marc	A

Présence voix consultatives :

HAGE Sabine	P
COLIN Stéphane	P
THIRY Jean-Marie	A

P = Présent(e) A = Absent(e)

Note préalable : le présent procès-verbal est rédigé en séance, au fur et à mesure des débats.

La séance s'ouvre à 19H10 sous la présidence de Muriel Masson.

1°) Constat d'approbation du PV de la réunion du 18/10/2022

Le procès-verbal de la réunion du 18/10/2022 est soumis à l'approbation des membres.

Ce procès-verbal est approuvé par l'ensemble des membres.

2°) Dossier : Aménagement du nouveau dépôt TEC rue Gaston Delvaux

Lien de consultation du dossier : https://drive.google.com/drive/folders/1ci9DtEUEn2r6fFwnEZnrRd_K5NUIHWSU?usp=sharing

Pour ceux qui savent se libérer : le dossier sera présenté en détail à la réunion d'information publique du lundi 6 février à 20 h (aussi salle du conseil).

Il s'agit d'une demande de permis unique (urbanisme + environnement).

La décision sur la demande de permis sera une prérogative des FD et FT, le collège communal n'aura qu'un avis consultatif.

Le courrier de demande d'avis de la CCATM est daté du **16 janvier 2023** réceptionné le **17 janvier 2023**

L'avis de notre commission doit dès lors être remis pour le **16 février 2023** au plus tard.

La demande comporte également un volet de dérogation au plan de secteur.

Le demandeur de permis est représenté par Madame Catherine Bes et Monsieur Marc Wauthélet

Le projet est présenté par les deux représentants du demandeur.

Il s'agit de l'agrandissement du site actuel mais dans les faits il s'agit de reconstruire tout le site sur une surface bcp plus importante avec un doublement de la capacité d'accueil de bus et des véhicules « personnel ».

Les possibilités d'implantation à un autre endroit n'ont pas abordé le terrain à front du carrefour de la N4 (fleurs à couper) et N273. Le site envisagé est situé pour partie en zone d'habitat à caractère rural et en zone agricole. L'accès à la N4 est régulé par des feux permettant une intégration des bus dans le flux de circulation de la N4.

Il en va de même du carrefour Mogreto et du terrain sis au rond-point où est situé la station-service Q8. Ces terrains bénéficient également d'un accès aisé à la N4 soit via un rond-point, soit via un carrefour avec feu tricolore.

A Chastre, le trafic sur la N273 entre la N4 et la gare est problématique à ce jour, vu l'absence d'intervention du gestionnaire de la voirie.

L'absence d'étude de mobilité dans le dossier est soulevée.

Le dossier a été étudié dans tous ses aspects à l'exclusion de la mobilité qui est le principal problème aux yeux de la CCATM.

L'augmentation du flux de véhicules du gabarit des bus parait hasardeuse et accentue la dangerosité de la circulation au passage du rond-point et du pont Infrabel.

En cas de succession de gros orages, le dimensionnement du bassin d'orage parait trop faible.

Le projet n'entrave pas le projet de RAVEL.

Le projet n'amène pas d'avantage à la commune de Chastre et sa population par rapport aux désagréments causés par le flux de circulation liés aux bus et au charroi des voitures des employés.

Après avoir pesé le « pour » et le « contre » et tenant compte des arguments cités ci-avant, la commission passe au vote, celui-ci donne le résultat suivant :

- 3 abstentions, 4 non et 2 oui

L'avis de la commission est donc **défavorable** sur ce dossier.

3°) Retour d'informations des participations à différents groupes de travail (Eclairage public, énergie,....)

Groupe éclairage

Muriel représente la CCATM au sein du groupe de travail éclairage public qui s'est réuni pour la première fois le 21/12/2022

Le groupe a été créé, un représentant de la commune de Chaumont Gistoux a présenté son expérience en matière de suppression de points lumineux sur le domaine public.

Ores est la manœuvre pour le remplacement de l'éclairage et sa conversion à la technologie led.

La prochaine réunion du groupe de travail est fixée mercredi prochain.

Deux endroits sont envisagés pour le retrait de points lumineux pour l'année 2023.

CCEC - Groupe de travail "Energies" – Validation de la version finale de recommandations : V. CCATM du 14/04/22 et 23/08/22 point reporté lors de la dernière réunion

EOLIENNES

Lors de la dernière réunion, ce point a fait l'objet de la décision suivante :

Eoliennes cf PV 23/08/22

Point reporté à la prochaine réunion, l'avis du collège est demandé pour la prochaine réunion.

Pour rappel le PV du 23/08/2022 stipulait concernant ce point :

Eoliennes : Recommandation potentielle à la commune de mettre en place un programme de recherche d'un site + approprié : V. CCATM du 10/05/22

Le Procès-verbal du 10/05/2022 reprenait ce qui suit :

[...] 2. A la demande de Monsieur Benoit Verjans : mettre à l'ordre du jour le point concernant une recommandation potentielle à la Commune de mettre en place un programme de recherche du site le plus approprié sur Chastre pour installer un projet éolien vu que la plupart des personnes semblent en faveur de l'installation d'un projet mais pas sur le site sélectionné par Aspiravi. Suite à l'analyse du dernier dossier éolien, il apparait qu'il n'y a pas une opposition marquée à un projet éolien.

Quid de la pertinence de faire une recommandation de ce type au collège.

Intérêt de la législation « communauté d'énergie » pour un projet citoyen.

La décision du dossier « Aspiravi » en recours sera connue mi-juin, une décision ne peut être prise avant.[...]

En cas de soutien du collège à un projet éolien citoyen à Chastre, La CCATM souhaite savoir si le Collège serait disposé à financer les honoraires d'un expert permettant de définir le lieu idéal de cette implantation et le potentiel de production.

Point reporté à la prochaine réunion.

4°) Retour d'informations :

Projet AC Chastre (voiries) + Eckelmans – Gare

Projet Eckelmans, le statut de la voirie est en cours de traitement par les autorités administratives.

Un recours a été introduit par un voisin.

5°) Fixation prochaine réunion CCATM

La prochaine séance sera fixée en fonction des dossiers ou demandes des membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23H06

Secrétaire,
S. Hage



Présidente,
M. Masson

